



La mystique des chiffres ?



Dans sa livraison du 14 février, notre palmipède favori, *Le Canard enchaîné*, qui pourrait être qualifié de « M.U.P. » (Média d'Utilité Publique ...) évoque l'effondrement des saisies de tabac de contrebande et son lien avec les « pépins » judiciaires qui sont venus heurter la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (D.N.R.E.D.).

À notre sens, quelques précisions et éléments de contexte ne sont pas inutiles dans l'affaire.

Le thème du tabac recouvre – très schématiquement – trois aspects : la santé publique / les enjeux fiscaux / les intérêts des cigarettiers (on met de côté les simples débitants).

Sur les trois, seuls deux relèvent de l'action publique. On ne vous fera pas l'injure de vous énoncer lesquels ...

Car l'industrie du tabac (fort rentable au demeurant) n'a plus rien de commun avec feu la SEITA. La fabrication a été massivement délocalisée. Dès lors, il est assez savoureux de voir ces intérêts (et leurs lobbies bien introduits ...) venir pleurer dans le giron de l'État. En tout état de cause, leur rentabilité ne saurait être considérée comme une priorité des services.

Il ne faut pas non plus oublier l'histoire de la Douane, jusqu'à la montée en puissance de la menace terroriste et au virage budgétaire (temporaire?) pour 2018, n'était faite que de **coupes sombres, de réductions d'effectifs** et autres restructurations / fermetures.

Dès lors, il ne faut pas s'étonner de résultats en baisse au final.

S'agissant de la notion de « résultat », là aussi, il y a des choses à dire.

En effet, les services ont longtemps été soumis aux critères quantitatifs en matière de saisie, ce qui, à notre sens, constitue une hérésie en matière de lutte contre la fraude.

La DGDDI semble d'ailleurs s'en éloigner, ce qu'on ne peut que saluer.

Cette dictature du chiffre est d'ailleurs une partie de l'explication des ennuis judiciaires qui ont frappé la DNRED.

Cette dernière était un « soldat » bien pratique pour maintenir un volume de saisie, alors que les services territoriaux étaient mis en coupe réglée.

Or, il s'est avéré que **quelques dossiers étaient des montages éhontés**, ce qui nous rend très méfiants sur la politique du chiffre en général.

Dans ces affaires, ceux qui étaient à la manœuvre étaient des éléments de la hiérarchie. L'action de ces apprentis sorciers a abouti aux déboires évoqués dans l'article, affaires graves certes, mais qui ne sauraient discréditer le service et les douaniers dans leur ensemble.

Pour l'ensemble de ces raisons, il n'y a donc pas forcément de quoi s'alarmer outre mesure quand les chiffres baissent. Ceci n'empêche évidemment pas de s'interroger sur ce qu'on fait, pourquoi et comment on le fait. Et il est tout aussi vrai qu'on ne peut demander à une administration de fonctionner sans lui en donner les moyens.

Quant au moral des « gabelous » de la DNRED, on peut être rassurant. Si ces affaires ont évidemment marqué les esprits, parfois jusqu'aux drames humains, l'envie, comme celles de l'ensemble des agents des Douanes, demeure intacte

Paris, le 16 février 2018